https://ecoleetsociete.se-unsa.org/Nouveau-cadre-pour-la-mobilite-internationale-des-eleves-en-LGT





Nouveau cadre pour la mobilité internationale des élèves en LGT

- Éducation - Les lycées -

Date de mise en ligne : vendredi 8 avril 2022

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

Nouveau cadre pour la mobilité internationale des élèves en LGT

Le ministère souhaite promouvoir la mobilité internationale des lycéens généraux et technologiques. L'intention est louable mais l'opérationnalisation inaboutie. Les organisations syndicales ont obtenu un temps de concertation supplémentaire pour une mise en oeuvre concrète acceptable.

Les nouvelles modalités

Les représentants des personnels ont découvert avec stupeur de nouvelles modifications à apporter au baccalauréat GT dès la rentrée prochaine pour encourager les mobilités internationales. Ainsi, les lycéens concernés pourraient valider une option « *mobilité européenne* » suite à un séjour dans un pays adhérant au programme *Erasmus*+ avec un oral dans lequel ils présenteraient en langue française les résultats de leurs observations. Cette option n'entrerait pas en concurrence avec les autres options et serait affectée d'un coefficient 2 pour le baccalauréat.

Un cadre incomplet et problématique

Les questions sans réponses sont nombreuses : comment seront prises en compte les notes et appréciations de l'établissement d'accueil, dans quelle langue ? Qui sera chargé d'évaluer l'oral des élèves à leur retour, sous quelles modalités ? Quelles disciplines seront concernées par cette mobilité ? La question même de la valorisation sous la forme de points pour le baccalauréat dans le cadre d'une option devrait être débattue. Pourquoi ne pas en faire plutôt état dans le dossier *Parcoursup* ou dans le cadre du Grand oral ? De plus, la question du reste à charge pour les élèves pose clairement le problème de l'équité entre élèves et de l'ouverture sociale de ces programmes, dont on sait qu'ils profitent d'abord aux élèves disposant d'un fort capital culturel.

Enfin, le ministère n'a pas apporté de réponses concernant nos nombreuses questions sur la charge de travail occasionnée pour les équipes.

L'avis du SE-Unsa

Le SE-Unsa a pris l'initiative d'un voeu intersyndical de retrait de l'examen de ces textes au Conseil supérieur de l'éducation du 7 avril. Le ministère a accepté le principe d'un groupe de travail avec les organisations syndicales pour travailler à une mise en oeuvre acceptable. Nous y ferons valoir nos exigences de reconnaissance de la charge de travail induite par ce nouveau dispositif.